VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato. J. L. Onorato. J. L. Onorato J. L. Onorato J. L. Onorato

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession d'Edward Thompson—Cour Civile de District, Division C—No 85,079.

PROPRIETES DE COMMERCE, POUR PLACEMENTS, DE RESIDENCE ET POUR SPECULATION.

A L'ENCAN, JEUDI, 7 MAI 1908,

A Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 811 Rue Baronne.

1. RESIDENCE ATTRAYANTE,
No 1018 Avenue Carrollton.

2. COTTAGE SIMPLE,
No 7414 Rue Maple.

3. COTTAGE RESIDENCE,
No 4207 Rue Prytanée.

4. MAISON DOUBLE A DEUX ETAGES.
Nos 4209-11 Rue Prytanée.

5. COTTAGE COMMODE,
No 4213 Rue Prytanée.

6. COTTAGE DOUBLE,
Nos 1016-18 Rue Amélie.

7. COTTAGE DOUBLE,
Nos 1017-19 Rue Amélie.

8. COTTAGE DOUBLE,
Nos 743-45 Ave Louisiana.

9. BATISSE DOUBLE A DEUX ETAGES,
Nos 2930-32 Rue Magazine, coin Septième.

10. MAISON SIMPLE,
2408 Rue Baronne

11. BELLE RESIDENCE A DEUX ETAGES,
No 1703 Rue Colisée, coin Euterpe.

12. MAISON EN BRIQUES A DEUX ETAGES,
No 1044 rue Carondelet.

13. BATISSE EN BRIQUES A TROIS ETAGES,
No 601 rue Julie,
Coin de la rue Camp

14. BATISSE EN BRIQUES A DEUX ETAGES,
No 603 rue Julie.

15. BATISSE A DEUX CORPS DE LOGIS.
Nos 2631-33 Rue Ste-Anne.
Près de la rue N. Broad.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dossier 85,079 dans l'affaire intitulée succession de Edward Thompson, le dit ordre daté et signé le 31 mars 1908 et adressé à Joseph L. Onorato, Encanteur, j'offrirai de vendre à l'enchère publique le JEUDI, 7 mai 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI, le 7 mai 1908, la propriété foncière suivante—

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout les droits voies, privilèges et dépendances là dessus y appartenant, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, autrefois appelé Carrollton, dans l'ilet borné par l'avenue Carrollton, les rues Dublin, Elm (autrefois Troisième) et Zimpel, et désigné comme lot A sur un plan par Edgar Pilié voyer daté le 30 août 1901, annexé à un acte passé pardevant J. P. Sullivan, notaire, le 12 septembre 1901 et mesurant soixante pieds de face à l'avenue Carrollton sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles s'étendant en étant à une distance de quatre vingt dix pieds de la rue Elm, autrefois rue Troisième et est à une distance de cent cinquante pieds six pouces de la rue Zimpel. Les améliorations consistant d'une résidence simple à deux étages connue comme No 1018 avenue Carrollton.

2° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies privilèges et dépendances là-dessus y appartenant, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Maple (autrefois Deuxième), Loverlize, Cherokee (autrefois Clinton) et Hampson, désigné comme lot numéro vingt trois, sur un plan par W. H. Williams voyer, de la date du 18 avril 1867, annexé à un acte passé pardevant E. Commagère, notaire, le 27 avril 1867, et mesurant trente pieds de face à la rue Maple par cent trente sept pieds six pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent d'un cottage simple connu comme No 7414 rue Maple.

3° Une certaine portion de terre avec bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant, située dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Milan, Prytanée, Berlin et Pitt, formant l'encoignure des rues Milan et Prytanée, et mesurant quatrevingt pieds de face à la rue Milan par soixante pieds de profondeur et façade à la rue Prytanée, entre lignes parallèles. Ladite portion de terre comprenant la façade sur la rue Prytanée des dits lots numéros treize et quatorze, décrits dans un acte passé pardevant W. L. Poole, notaire, le 21 mars 1861. Les améliorations consistent d'un cottage connu comme No No 4207 rue Prytanée.

4° Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout les droits, voies, privilèges là dessus y appartenant, situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Prytania, Milan, Pitt et Berlin, mesurant trente pieds huit pouces de face à la rue Prytania par quatre vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles et comprenant une partie du lot numéro quinze et est contigu parti du lot numéro seize, qui a été acquis par acte passé pardevant Edgar Grima, notaire, le 3 décembre 1890. Les améliorations comprenant une résidence double à deux étages connue comme Nos 4209 et 4211 rue Prytanée.

5° Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout les droits, voies, privilèges et dépendances là dessus y appartenant, situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Prytania, Milan, Berlin et Berlin, mesurant vingt neuf pieds quatre pouces de face à la rue Prytania par cent dix pieds de profondeur entre lignes parallèles, ladite portion de terre comprenant la plus grande parti du lot numéro seize, laquelle a été acquise par acte passé par devant E. Grima, notaire, le 3 décembre 1890. Les améliorations consistent d'un splendide cottage simple connue comme No 4213 rue Prytanée.

6° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances là dessus y appartenant, situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Amélia, Magasin, Peniston et Constance. Magasins et Peniston et mesurant quarante cinq pieds de face à la rue Amelia par cent quatre vingt pieds, trois ou quatre pouces, plus ou moins, de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistent d'un cottage double portant les Nos 1016-18 rue Amelia.

7° Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges là dessus y appartenant, situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Magasin, Septième, Constance et Sixième, mesurant cinquante pieds de face à la rue Magasin, par une profondeur et façade à la rue Sepetième de cent vingt cinq pieds, formant l'encoignure des rues Magasin et Septième. Les améliorations se composent d'une grande bâtisse double à deux étages, portant les Nos 2930-32 rue Magazine.

10° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits et privilèges là dessus y appartenant, situé dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Baronne, Première, Carondelet et Deuxième, désigné par la lettre W sur un devis fait par D. M. Boisman, voyer, daté le 15 juin 1893, annexé à un acte passé pardevant G. C. Preot, notaire, le 28 juin 1893 et mesurant trente pieds six pouces de face à la rue Baronne, commençant à une distance de soixante quinze pieds de la rue Première sur cent dix sept pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une maison seule portant le No 2408 rue Baronne.

11° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits et privilèges là dessus y appartenant, situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par l'avenue Louisiana, les rues Toledano, Annonciation et Chippewa, commençant à une distance de quatre vingt neuf pieds sept pouces et quatre lignes de la rue Annonciation, le même mesurant trente six pieds de face sur l'avenue Louisiana par cent quatre vingt et un pieds deux pouces et demi de profondeur. Les améliorations se composent d'un cottage double portant les Nos 743-45 ave. de la Louisiane.

9° Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits et privilèges là dessus y appartenant, situé dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Magasin, Septième, Constance et Sixième, mesurant cinquante pieds de face à la rue Magasin, par une profondeur et façade à la rue Sepetième de cent vingt cinq pieds, formant l'encoignure des rues Magasin et Septième. Les améliorations se composent d'une grande bâtisse double à deux étages, portant les Nos 2930-32 rue Magazine.

10° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits et privilèges là dessus y appartenant, situé dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Baronne, Première, Carondelet et Deuxième, désigné par la lettre W sur un devis fait sur une ligne parallèle avec la rue Amelia courant vers la rue Constance, au pied; delà sur une ligne droite courant vers la rue Antoine, huit pieds onze pouces à la ligne du fond sur laquelle il y a une largeur de trente trois pieds trois pouces. Les améliorations se composent d'un cottage double portant les Nos 1017 19 rue Amélia.

8° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances là-dessus y appartenant, situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Amelia, Constance, Magasins et Peniston et mesurant quarante cinq pieds de face à la rue Amelia par cent quatre vingt pieds, trois ou quatre pouces, plus ou moins, de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistent d'un cottage double portant les Nos 1016-18 rue Amelia.

7° Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges là dessus y appartenant, situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Amélia, Magasin, Constance et Antoine, désigné comme lot numéro sept sur un devis de J. F. Braun, voyer, daté le 17 juin 1886, annexé à un acte passé pardevant John Bendernagel, notaire, le 11 décembre 1886, et mesurant trente quatre pieds quatre pouces de face à la rue Amélia par cent six pieds cinq pouces de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Constance. Quatre vingt quatorze pieds neuf pouces de profondeur sur une ligne le divisant du lot numéro huit; delà sur une ligne droite courant vers la rue Antoine, huit pieds onze pouces à la ligne du fond sur laquelle il y a une largeur de trente trois pieds trois pouces. Les améliorations se composent d'un cottage double portant les Nos 1017 19 rue Amélia.

8° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances là dessus y appartenant, situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Milan, Pitt et Berlin, mesurant vingt neuf pieds quatre pouces de face à la rue Prytania par cent dix pieds de profondeur entre lignes parallèles, ladite portion de terre comprenant la plus grande parti du lot numéro seize, laquelle a été acquise par acte passé par devant E. Grima, notaire, le 3 décembre 1890. Les améliorations consistent d'un splendide cottage simple connue comme No 4213 rue Prytanée.

6° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances là dessus y appartenant, situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Milan, Prytanée, Berlin et Pitt, formant l'encoignure des rues Milan et Prytanée, et mesurant quatrevingt pieds de face à la rue Milan par soixante pieds de profondeur et façade à la rue Prytanée, entre lignes parallèles. Ladite portion de terre comprenant la façade sur la rue Prytanée des dits lots numéros treize et quatorze, décrits dans un acte passé pardevant W. L. Poole, notaire, le 21 mars 1861. Les améliorations consistent d'un cottage connu comme No No 4207 rue Prytanée.

4° Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout les droits, voies, privilèges là dessus y appartenant, situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Prytania, Milan, Pitt et Berlin, mesurant trente pieds huit pouces de face à la rue Prytania par quatre vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles et comprenant une partie du lot numéro quinze et est contigu parti du lot numéro seize, qui a été acquis par acte passé pardevant Edgar Grima, notaire, le 3 décembre 1890. Les améliorations comprenant une résidence double à deux étages connue comme Nos 4209 et 4211 rue Prytanée.

5° Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout les droits, voies, privilèges et dépendances là dessus y appartenant, situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Prytania, Milan, Berlin et Berlin, mesurant vingt neuf pieds quatre pouces de face à la rue Prytania par cent dix pieds de profondeur entre lignes parallèles, ladite portion de terre comprenant la plus grande parti du lot numéro seize, laquelle a été acquise par acte passé par devant E. Grima, notaire, le 3 décembre 1890. Les améliorations consistent d'un splendide cottage simple connue comme No 4213 rue Prytanée.

6° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances là dessus y appartenant, situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Amelia, Constance, Magasins et Peniston et mesurant quarante cinq pieds de face à la rue Amelia par cent quatre vingt pieds, trois ou quatre pouces, plus ou moins, de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistent d'un cottage double portant les Nos 1016-18 rue Amelia.

7° Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges là dessus y appartenant, situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Amélia, Magasin, Constance et Antoine, désigné comme lot numéro sept sur un devis de J. F. Braun, voyer, daté le 17 juin 1886, annexé à un acte passé pardevant John Bendernagel, notaire, le 11 décembre 1886, et mesurant trente quatre pieds quatre pouces de face à la rue Amélia par cent six pieds cinq pouces de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Constance. Quatre vingt quatorze pieds neuf pouces de profondeur sur une ligne le divisant du lot numéro huit; delà

Acquis le 21 décembre 1901 par un acte de vente passé pardevant Lamar C. Quintero, notaire en cette ville enregistré dans le livre des transferts, fol. 64.

Les améliorations comprennent un joli cottage double retiré, contenant de chaque côté 5 chambres, galerie sur le devant citerne, hangar et cour, portant les Nos 539-41 rue St André, entre les rues Rousseau et St Thomas.

Termes et conditions — Un tiers ou plus comptant et la balance s'il y en a payable en un et deux ans, devant porter intérêt au taux de sept pour cent par an, de l'adjudication jusqu'a payement, l'acte vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, incluant dix pour cent d'honoraire d'avocat pour la collection des billets s'il est nécessaire et l'acquéreur devant assumer les taxes pour 1908 et les frais de l'acte de vente pardevant Henry G. Stewart, notaire, et déposée chez l'encanteur au moment de l'adjudication 10 0[0 du prix d'achat pour lier la vente.

CARRERE & KEENEY, Encanteurs.
Chas F. Fletchinger, avocat, 303 Bâtisse Denègre.
12 av—12 19 26—mai 3 10 12 13 14

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dossier 85,079 dans l'affaire intitulée succession de Edward Thompson, le dit ordre daté et signé le 31 mars 1908 et adressé à Joseph L. Onorato, Encanteur, j'offrirai de vendre à l'enchère publique le JEUDI, 7 mai 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI, le 7 mai 1908, la propriété foncière suivante—

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout les droits voies, privilèges et dépendances là dessus y appartenant, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, autrefois appelé Carrollton, dans l'ilet borné par l'avenue Carrollton, les rues Dublin, Elm (autrefois Troisième) et Zimpel, et désigné comme lot A sur un plan par Edgar Pilié voyer daté le 30 août 1901, annexé à un acte passé pardevant J. P. Sullivan, notaire, le 12 septembre 1901 et mesurant soixante pieds de face à l'avenue Carrollton sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles s'étendant en étant à une distance de quatre vingt dix pieds de la rue Elm, autrefois rue Troisième et est à une distance de cent cinquante pieds six pouces de la rue Zimpel. Les améliorations consistent d'une résidence simple à deux étages connue comme No 1018 avenue Carrollton.

2° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances là-dessus y appartenant, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Maple (autrefois Deuxième), Loverlize, Cherokee (autrefois Clinton) et Hampson, désigné comme lot numéro vingt trois, sur un plan par W. H. Williams voyer, de la date du 18 avril 1867, annexé à un acte passé pardevant E. Commagère, notaire, le 27 avril 1867, et mesurant trente pieds de face à la rue Maple par cent trente sept pieds six pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent d'un cottage simple connu comme No 7414 rue Maple.

3° Une certaine portion de terre avec bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant, située dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Milan, Prytanée, Berlin et Berlin, mesurant quatrevingt pieds de face à la rue Milan par soixante pieds de profondeur et façade à la rue Prytanée, entre lignes parallèles. Ladite portion de terre comprenant la façade sur la rue Prytanée des dits lots numéros treize et quatorze, décrits dans un acte passé pardevant W. L. Poole, notaire, le 21 mars 1861. Les améliorations consistent d'un cottage connu comme No No 4207 rue Prytanée.

4° Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout les droits, voies, privilèges là dessus y appartenant, situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Prytania, Milan, Pitt et Berlin, mesurant trente pieds huit pouces de face à la rue Prytania par quatre vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles et comprenant une partie du lot numéro quinze et est contigu parti du lot numéro seize, qui a été acquis par acte passé pardevant Edgar Grima, notaire, le 3 décembre 1890. Les améliorations comprenant une résidence double à deux étages connue comme Nos 4209 et 4211 rue Prytanée.

5° Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout les droits, voies, privilèges et dépendances là dessus y appartenant, situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Prytania, Milan, Berlin et Berlin, mesurant vingt neuf pieds quatre pouces de face à la rue Prytania par cent dix pieds de profondeur entre lignes parallèles, ladite portion de terre comprenant la plus grande parti du lot numéro seize, laquelle a été acquise par acte passé par devant E. Grima, notaire, le 3 décembre 1890. Les améliorations consistent d'un splendide cottage simple connue comme No 4213 rue Prytanée.

6° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances là dessus y appartenant, situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Amelia, Constance, Magasins et Peniston et mesurant quarante cinq pieds de face à la rue Amelia par cent quatre vingt pieds, trois ou quatre pouces, plus ou moins, de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistent d'un cottage double portant les Nos 1016-18 rue Amelia.

7° Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges là dessus y appartenant, situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Amélia, Magasin, Constance et Antoine, désigné comme lot numéro sept sur un devis de J. F. Braun, voyer, daté le 17 juin 1886, annexé à un acte passé pardevant John Bendernagel, notaire, le 11 décembre 1886, et mesurant trente quatre pieds quatre pouces de face à la rue Amélia par cent six pieds cinq pouces de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Constance. Quatre vingt quatorze pieds neuf pouces de profondeur sur une ligne le divisant du lot numéro huit; delà sur une ligne droite courant vers la rue Antoine, huit pieds onze pouces à la ligne du fond sur laquelle il y a une largeur de trente trois pieds trois pouces. Les améliorations se composent d'un cottage double portant les Nos 1017 19 rue Amélia.

8° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances là dessus y appartenant, situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Milan, Pitt et Berlin, mesurant vingt neuf pieds quatre pouces de face à la rue Prytania par cent dix pieds de profondeur entre lignes parallèles, ladite portion de terre comprenant la plus grande parti du lot numéro seize, laquelle a été acquise par acte passé par devant E. Grima, notaire, le 3 décembre 1890. Les améliorations consistent d'un splendide cottage simple connue comme No 4213 rue Prytanée.

8° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances là dessus y appartenant, situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Milan, Prytanée, Berlin et Pitt, formant l'encoignure des rues Milan et Prytanée, et mesurant quatrevingt pieds de face à la rue Milan par soixante pieds de profondeur et façade à la rue Prytanée, entre lignes parallèles. Ladite portion de terre comprenant la façade sur la rue Prytanée des dits lots numéros treize et quatorze, décrits dans un acte passé pardevant W. L. Poole, notaire, le 21 mars 1861. Les améliorations consistent d'un cottage connu comme No No 4207 rue Prytanée.

4° Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout les droits, voies, privilèges là dessus y appartenant, situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Prytania, Milan, Pitt et Berlin, mesurant trente pieds huit pouces de face à la rue Prytania par quatre vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles et comprenant une partie du lot numéro quinze et est contigu parti du lot numéro seize, qui a été acquis par acte passé pardevant Edgar Grima, notaire, le 3 décembre 1890. Les améliorations comprenant une résidence double à deux étages connue comme Nos 4209 et 4211 rue Prytanée.

5° Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout les droits, voies, privilèges et dépendances là dessus y appartenant, situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Prytania, Milan, Berlin et Berlin, mesurant vingt neuf pieds quatre pouces de face à la rue Prytania par cent dix pieds de profondeur entre lignes parallèles, ladite portion de terre comprenant la plus grande parti du lot numéro seize, laquelle a été acquise par acte passé par devant E. Grima, notaire, le 3 décembre 1890. Les améliorations consistent d'un splendide cottage simple connue comme No 4213 rue Prytanée.

6° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances là dessus y appartenant, situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Amelia, Constance, Magasins et Peniston et mesurant quarante cinq pieds de face à la rue Amelia par cent quatre vingt pieds, trois ou quatre pouces, plus ou moins, de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistent d'un cottage double portant les Nos 1016-18 rue Amelia.

7° Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges là dessus y appartenant, situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Amélia, Magasin, Constance et Antoine, désigné comme lot numéro sept sur un devis de J. F. Braun, voyer, daté le 17 juin 1886, annexé à un acte passé pardevant John Bendernagel, notaire, le 11 décembre 1886, et mesurant trente quatre pieds quatre pouces de face à la rue Amélia par cent six pieds cinq pouces de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Constance. Quatre vingt quatorze pieds neuf pouces de profondeur sur une ligne le divisant du lot numéro huit; delà

Acquis le 21 décembre 1901 par un acte de vente passé pardevant Lamar C. Quintero, notaire en cette ville enregistré dans le livre des transferts, fol. 64.

Les améliorations comprennent un joli cottage double retiré, contenant de chaque côté 5 chambres, galerie sur le devant citerne, hangar et cour, portant les Nos 539-41 rue St André, entre les rues Rousseau et St Thomas.

Termes et conditions — Un tiers ou plus comptant et la balance s'il y en a payable en un et deux ans, devant porter intérêt au taux de sept pour cent par an, de l'adjudication jusqu'a payement, l'acte vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, incluant dix pour cent d'honoraire d'avocat pour la collection des billets s'il est nécessaire et l'acquéreur devant assumer les taxes pour 1908 et les frais de l'acte de vente pardevant Henry G. Stewart, notaire, et déposée chez l'encanteur au moment de l'adjudication 10 0[0 du prix d'achat pour lier la vente.

CARRERE & KEENEY, Encanteurs.
Chas F. Fletchinger, avocat, 303 Bâtisse Denègre.
12 av—12 19 26—mai 3 10 12 13 14

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dossier 85,079 dans l'affaire intitulée succession de Edward Thompson, le dit ordre daté et signé le 31 mars 1908 et adressé à Joseph L. Onorato, Encanteur, j'offrirai de vendre à l'enchère publique le JEUDI, 7 mai 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI, le 7 mai 1908, la propriété foncière suivante—

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout les droits voies, privilèges et dépendances là dessus y appartenant, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, autrefois appelé Carrollton, dans l'ilet borné par l'avenue Carrollton, les rues Dublin, Elm (autrefois Troisième) et Zimpel, et désigné comme lot A sur un plan par Edgar Pilié voyer daté le 30 août 1901, annexé à un acte passé pardevant J. P. Sullivan, notaire, le 12 septembre 1901 et mesurant soixante pieds de face à l'avenue Carrollton sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles s'étendant en étant à une distance de quatre vingt dix pieds de la rue Elm, autrefois rue Troisième et est à une distance de cent cinquante pieds six pouces de la rue Zimpel. Les améliorations consistent d'une résidence simple à deux étages connue comme No 1018 avenue Carrollton.

2° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances là-dessus y appartenant, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Maple (autrefois Deuxième), Loverlize, Cherokee (autrefois Clinton) et Hampson, désigné comme lot numéro vingt trois, sur un plan par W. H. Williams voyer, de la date du 18 avril 1867, annexé à un acte passé pardevant E. Commagère, notaire, le 27 avril 1867, et mesurant trente pieds de face à la rue Maple par cent trente sept pieds six pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent d'un cottage simple connu comme No 7414 rue Maple.

3° Une certaine portion de terre avec bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant, située dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Milan, Prytanée, Berlin et Pitt, formant l'encoignure des rues Milan et Prytanée, et mesurant quatrevingt pieds de face à la rue Milan par soixante pieds de profondeur et façade à la rue Prytanée, entre lignes parallèles. Ladite portion de terre comprenant la façade sur la rue Prytanée des dits lots numéros treize et quatorze, décrits dans un acte passé pardevant W. L. Poole, notaire, le 21 mars 1861. Les améliorations consistent d'un cottage connu comme No No 4207 rue Prytanée.

4° Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout les droits, voies, privilèges là dessus y appartenant, situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Prytania, Milan, Pitt et Berlin, mesurant trente pieds huit pouces de face à la rue Prytania par quatre vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles et comprenant une partie du lot numéro quinze et est contigu parti du lot numéro seize, qui a été acquis par acte passé pardevant Edgar Grima, notaire, le 3 décembre 1890. Les améliorations comprenant une résidence double à deux étages connue comme Nos 4209 et 4211 rue Prytanée.

5° Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout les droits, voies, privilèges et dépendances là dessus y appartenant, situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Prytania, Milan, Berlin et Berlin, mesurant vingt neuf pieds quatre pouces de face à la rue Prytania par cent dix pieds de profondeur entre lignes parallèles, ladite portion de terre comprenant la plus grande parti du lot numéro seize, laquelle a été acquise par acte passé par devant E. Grima, notaire, le 3 décembre 1890. Les améliorations consistent d'un splendide cottage simple connue comme No 4213 rue Prytanée.

6° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances là dessus y appartenant, situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Amelia, Constance, Magasins et Peniston et mesurant quarante cinq pieds de face à la rue Amelia par cent quatre vingt pieds, trois ou quatre pouces, plus ou moins, de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistent d'un cottage double portant les Nos 1016-18 rue Amelia.

7° Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges là dessus y appartenant, situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Amélia, Magasin, Constance et Antoine, désigné comme lot numéro sept sur un devis de J. F. Braun, voyer, daté le 17 juin 1886, annexé à un acte passé pardevant John Bendernagel, notaire, le 11 décembre 1886, et mesurant trente quatre pieds quatre pouces de face à la rue Amélia par cent six pieds cinq pouces de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Constance. Quatre vingt quatorze pieds neuf pouces de profondeur sur une ligne le divisant du lot numéro huit; delà sur une ligne droite courant vers la rue Antoine, huit pieds onze pouces à la ligne du fond sur laquelle il y a une largeur de trente trois pieds trois pouces. Les améliorations se composent d'un cottage double portant les Nos 1017 19 rue Amélia.

8° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances là dessus y appartenant, situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Milan, Pitt et Berlin, mesurant vingt neuf pieds quatre pouces de face à la rue Prytania par cent dix pieds de profondeur entre lignes parallèles, ladite portion de terre comprenant la plus grande parti du lot numéro seize, laquelle a été acquise par acte passé par devant E. Grima, notaire, le 3 décembre 1890. Les améliorations consistent d'un splendide cottage simple connue comme No 4213 rue Prytanée.

8° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances là dessus y appartenant, situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Milan, Prytanée, Berlin et Pitt, formant l'encoignure des rues Milan et Prytanée, et mesurant quatrevingt pieds de face à la rue Milan par soixante pieds de profondeur et façade à la rue Prytanée, entre lignes parallèles. Ladite portion de terre comprenant la façade sur la rue Prytanée des dits lots numéros treize et quatorze, décrits dans un acte passé pardevant W. L. Poole, notaire, le 21 mars 1861. Les améliorations consistent d'un cottage connu comme No No 4207 rue Prytanée.

4° Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout les droits, voies, privilèges là dessus y appartenant, situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Prytania, Milan, Pitt et Berlin, mesurant trente pieds huit pouces de face à la rue Prytania par quatre vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles et comprenant une partie du lot numéro quinze et est contigu parti du lot numéro seize, qui a été acquis par acte passé pardevant Edgar Grima, notaire, le 3 décembre 1890. Les améliorations comprenant une résidence double à deux étages connue comme Nos 4209 et 4211 rue Prytanée.

5° Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout les droits, voies, privilèges et dépendances là dessus y appartenant, situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Prytania, Milan, Berlin et Berlin, mesurant vingt neuf pieds quatre pouces de face à la rue Prytania par cent dix pieds de profondeur entre lignes parallèles, ladite portion de terre comprenant la plus grande parti du lot numéro seize, laquelle a été acquise par acte passé par devant E. Grima, notaire, le 3 décembre 1890. Les améliorations consistent d'un splendide cottage simple connue comme No 4213 rue Prytanée.

6° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances là dessus y appartenant, situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Amelia, Constance, Magasins et Peniston et mesurant quarante cinq pieds de face à la rue Amelia par cent quatre vingt pieds, trois ou quatre pouces, plus ou moins, de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistent d'un cottage double portant les Nos 1016-18 rue Amelia.

7° Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges là dessus y appartenant, situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Amélia, Magasin, Constance et Antoine, désigné comme lot numéro sept sur un devis de J. F. Braun, voyer, daté le 17 juin 1886, annexé à un acte passé pardevant John Bendernagel, notaire, le 11 décembre 1886, et mesurant trente quatre pieds quatre pouces de face à la rue Amélia par cent six pieds cinq pouces de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Constance. Quatre vingt quatorze pieds neuf pouces de profondeur sur une ligne le divisant du lot numéro huit; delà

Acquis le 21 décembre 1901 par un acte de vente passé pardevant Lamar C. Quintero, notaire en cette ville enregistré dans le livre des transferts, fol. 64.

Les améliorations comprennent un joli cottage double retiré, contenant de chaque côté 5 chambres, galerie sur le devant citerne, hangar et cour, portant les Nos 539-41 rue St André, entre les rues Rousseau et St Thomas.

Termes et conditions — Un tiers ou plus comptant et la balance s'il y en a payable en un et deux ans, devant porter intérêt au taux de sept pour cent par an, de l'adjudication jusqu'a